



Département des ressources humaines

Décision n° 2025 - 359

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'ingénieur gestion des identités et des accès au département des ressources numériques

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des ressources numériques, un emploi d'ingénieur gestion des identités et des accès, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Conception et implémentation des solutions IAM
Analyser les besoins fonctionnels et techniques des services.
Définir les règles d'accès et gérer le cycle de vie des identités.
Administrer, configurer et paramétrer les solutions IAM.
Développer des connecteurs pour intégrer des applications tierces (SIRH, annuaires, etc.).
Rédiger et maintenir la documentation technique.
- Maintenance et optimisation
Superviser les performances des systèmes IAM et effectuer les mises à jour.
Assurer un support de niveau 2/3 et garantir la fiabilité des environnements de test.
Collaborer avec les équipes de sécurité pour résoudre les vulnérabilités.
- Gestion des identités et des accès
Gérer les workflows de provisionnement/déprovisionnement des accès.
Réaliser des audits réguliers sur les accès et privilèges.

Assurer l'intégration des projets SI en respectant les normes de sécurité.
Sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques et effectuer une veille technologique sur les solutions IAM.

Décide,

Article 1 : L'emploi d'ingénieur gestion des identités et des accès au département des ressources numériques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum 395 et au maximum 826, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 21/04/2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

Mis en ligne le 16/05/2025